

Dépôt des listes de candidatures en vue de l'élection des représentants des étudiants au **Conseil d'administration**

Les étudiants souhaitant **faire acte de candidature** doivent **compléter une déclaration à adresser au plus tard le jeudi 17 décembre 2020** par mail à contact-elections@talm.fr

Les étudiants devront joindre à leur déclaration une photocopie de leur carte d'étudiant(e) ou d'un certificat de scolarité.

Pour chaque liste, les candidats ont la possibilité de rédiger une profession de foi présentée sur une feuille recto verso format A4. Ces documents peuvent être transmis par mail à chaque électeur.

L'administration de l'école se charge de l'affichage des listes de candidatures et du dépôt dans l'intranet Etudiant.